



Réseau d'avocats

Assemblée générale ordinaire : convocation et ordre du jour

Chers Confrères, Chers Amis,

En ma qualité de secrétaire de l'association, je vous convoque à l'assemblée générale ordinaire que se tient le **vendredi 10 décembre 2021 de 14 à 16 heures** en **visioconférence Teams exclusivement**.

Lien de connexion : [Cliquez ici pour participer à la réunion.](#)

Je rappelle qu'en vertu de l'article 9 de nos statuts, l'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association, quelle que soit la date à laquelle ils y ont adhéré. Seuls les membres actifs ont voix délibérative. En outre, chaque membre actif de l'Association pourra être représenté à l'assemblée générale par un autre membre actif présent à qui il aura remis un pouvoir écrit. Chaque membre actif présent ne pourra cependant être titulaire que d'un seul pouvoir.

Nos statuts prévoient en outre que le responsable juridique confédéral, le responsable de la CNAS, un représentant d'une URI et un représentant d'une fédération désignés par la confédération sont invités avec voix consultative aux assemblées générales.

L'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire est le suivant :

- Rapport de situation morale de l'association
- Approbation du bilan comptable
- Fixation du montant de la cotisation annuelle
- Election des membres du Bureau

Si vous souhaitez que des points soient ajoutés à l'ordre du jour, je vous prie de me le faire savoir dans les meilleurs délais.

Veillez croire, Chers Confrères, Chers amis, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Laurent BEZIZ
Secrétaire